

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2024 2024/006



Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre  
le 08 mars

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur  
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Roland SEIGLE,  
Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie  
JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-  
Marie OGER, Cléo MOIROUD, Christian SOUILLET DESERT, Chantal LOMETTI.  
A DONNE POUVOIR : Madame Gisèle DONIN à Madame Sylviane MARCHESE

## OBJET :

Demande de subvention  
auprès du conseil  
départemental pour le projet  
« réhabilitation du terrain de  
rugby »

Le conseil départemental, dans le cadre des dotations territoriales, subventionne les  
collectivités territoriales à hauteur de 25 ou 40 % du montant de leurs travaux dans  
certains domaines. La thématique des équipements de plein-air comprend les  
équipements sportifs.

A ce titre, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de déposer  
un dossier pour les travaux de requalification du stade de rugby comprenant  
l'aménagement du terrain et l'éclairage.

Le montant des dépenses subventionnables pour ce projet de réhabilitation du stade  
s'élèvent à 42 144,00 € HT pour les aménagements et 98 879,14 € HT de travaux  
d'éclairage (avec remplacement par des LED) soit un total de travaux de 141 023,14 €  
HT avec une subvention sollicitée d'un montant de 56 409,00 €.

Financement	Montant HT subvention	Date de la demande	Date d'obtention
DETR	16 857,00	26/01/2024	
Département	56 409,00	08/03/2024	
<b>Total subventions</b>	<b>73 266,00</b>		
Autofinancement	67 757,14		
<b>TOTAL</b>	<b>141 023,14</b>		

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander une subvention au titre de la dotation territoriale d'un montant de 56409,00 € pour l'opération de réhabilitation du terrain de rugby,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 08 mars 2024  
Le maire, Aurélien BLANC.

